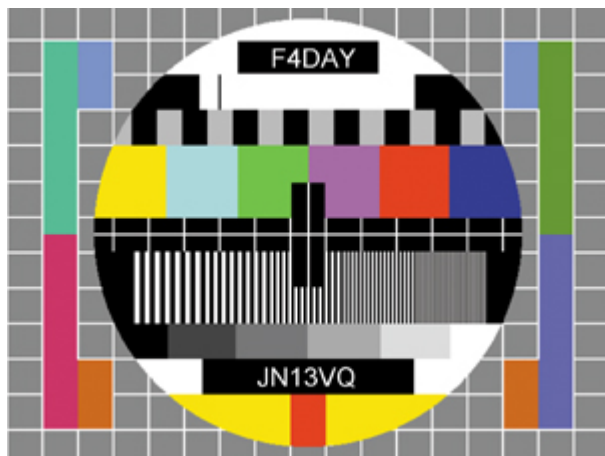


Les chaînes sanctionnées



Au mois de juillet, les chaînes télévisées RTL

Klub et TV2 ont été contraintes d'interrompre leurs diffusions. Ces interruptions n'étaient pas dues à des incidents techniques mais à des sanctions infligées aux deux chaînes par l'ORTT (Országos Rádió és Televízió Testület - Commission nationale hongroise de la radio et de la télévision), instance de régulation de l'audiovisuel hongrois.

Le 30 juin dernier, l'ORTT a annoncé la suspension de l'émission de la chaîne télévisée RTL Klub pour une période de 12 heures. Selon cette instance de régulation des médias, une émission de Mónika Show, diffusée au mois de mars, avait traité de façon inacceptable des questions de sexualité, en particulier la pédophilie. Dans ce "talkshow", les invités sont des téléspectateurs, et non pas des spécialistes, et sont invités à discuter de sujets sur lesquels ils ne connaissent parfois rien. C'était le cas de l'émission condamnée où le sujet de la pédophilie n'a pas été traité de façon sérieuse et digne. «RTL Klub a gravement violé les dispositions relatives à la protection des mineurs figurant dans la loi sur les médias», mentionnait le rapport de cette autorité. L'ORTT avait tout d'abord proposé une sanction de 2 heures d'interruption des programmes mais László Majtényi, président de ce comité, avait quant à lui demandé une cessation des programmes pour une durée de 24 heures. Les membres se sont finalement tombés d'accord sur une interruption de diffusion durant 12 heures.

La chaîne RTL Klub remet en cause le bien-fondé de la décision de l'ORTT. «Nous avons la ferme conviction que la pédophilie ne peut pas être un thème tabou dans les médias, y compris dans les émissions qui s'adressent aux enfants de moins de 12 ans sous la surveillance d'un adulte. Si nous ne parlons pas de cette question aux téléspectateurs de cette tranche d'âge, ce sont les victimes d'éventuels délits qui seront privés d'informations. Les auteurs de l'émission à l'origine de la sanction ont souligné qu'il s'agit d'un délit et ils ont également proposé des renseignements concernant les organisations auxquels les victimes peuvent s'adresser dans de telles situations. Elle ne contenait rien, ni dans le son ni à l'image, qui aurait nécessité un avertissement de limite d'âge» affirme le communiqué officiel de la chaîne.

La chaîne RTL Klub est surtout très mécontente que l'ORTT ait rejeté la requête de la chaîne qui demandait que sa condamnation soit transmuée en amende afin d'éviter de cesser ses programmes. Selon les estimations, cet arrêt peut coûter 100 millions de HUF à la chaîne, tandis qu'une amende se serait élevée à 5 millions de HUF, somme dont doivent s'acquitter les chaînes diffusant des émissions avec un avertissement incorrect de limite d'âge. Une autre chaîne commerciale, TV2, profite quant à elle de cette possibilité de contourner la loi tout en évitant les interruptions d'antenne depuis 2003. Ainsi, l'année dernière, a-t-elle payé 150 millions de HUF à la caisse de l'ORTT.

Outre RTL Klub, TV2 a également été sanctionnée et a dû interrompre ses programmes durant une demi-journée. Le 15 juillet dernier, les spectateurs de cette chaîne devaient alors se contenter d'un écran noir. L'ORTT a en effet contesté le thème d'une émission, Joshi Bharat, diffusée l'après-midi et qui portait également sur le thème de la pédophilie, où l'on a pu voir deux jeunes hommes s'interpeler violemment puis se battre en direct, suivis de leurs compagnes, sans que les membres de la sécurité ne se décident à les séparer définitivement... Certains y voient d'ailleurs le signe que les personnes présentes sur le plateau sont invitées à mettre de l'ambiance, voire sont rémunérées pour cela. Dans ce cas, les points de vue de l'ORTT et de TV2 se différencient quant au degré de violence et de vulgarité dont ont fait preuve les invités sur le plateau de cette émission. TV2 a annoncé, le 28 juillet dernier, qu'elle portait l'affaire devant les tribunaux. L'ORTT a tout d'abord voulu infliger des frais de dédit à la chaîne mais finalement, la proposition de Annamária Szalai, membre déléguée du Fidesz, a remporté la majorité et le comité a ainsi décidé de retirer le droit de diffusion de la chaîne pour une durée de 12 heures. «Nous ne sommes pas d'accord avec cette décision que nous trouvons exagérée» a

annoncé Liliána Grexa, chef de marketing et de communication.

Si ces pénalités suscitent de vives polémiques, les deux chaînes n'en sont pas à leur premières sanctions. RTL Klub a ainsi été sanctionnée en raison d'une émission, Fókusz, diffusée en décembre 2008. L'ORTT a alors suspendu la pratique du droit de diffusion d'émission de la chaîne pour une heure.

Máté Kovács

•
Catégorie
Agenda Culturel